CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Gurten – Parc Pré Vert se réjouit de votre réservation. Veuillez lire le texte imprimé «en petits caractères» pour que tout fonctionne.

RÉSERVATION

Nous confirmerons par écrit la réservation définitive de votre manifestation. Nous nous réservons le droit de retirer une offre. Le contrat prend effet lors de votre reconfirmation. Une visite guidée de 30 minutes et un entretien de 60 minutes vous sont proposés gratuitement. La charge supplémentaire que nous supportons en matière de conseil et d'organisation sera facturée Fr. 80.—/h. Toutes les prestations de restauration sont organisées par l'intermédiaire du Gurten.

MISE À DISPOSITION ET DISPONIBILITÉ DE LA SALLE

Sauf accord contraire, vous et vos invité-es pourrez accéder à la salle réservée pour votre manifestation 15 minutes avant qu'elle ne débute. Le Kulturschür UPtown et le Pavillon sont disponibles 30 minutes avant le début. L'apéritif est prêt à être servi 15 minutes avant le début convenu. Les charges de mise à disposition extraordinaires (matériel de décoration de l'organisateur) sont facturées en sus.

MONTAGE ET DÉMONTAGE PAR LA PERSONNE ORGANISATRICE

Le montage et le démontage doivent être réalisés immédiatement avant et après la manifestation. L'utilisation des locaux le jour précédent et suivant est payante et possible à condition de nous consulter.

AGENCEMENT DE LA SALLE ET PLACES ASSISES

Nous aménageons les salles en fonction de vos souhaits. La modification de dernière minute des places assises est facturée en fonction de la charge de travail effective.

PRIX

Les prix dans toutes les documentations valent pour les manifestations avec les nombres minimaux de participant-es. Les listes de conditions et de prix actuelles s'appliquent. Sous réserve de modifications de prix en raison de la situation internationale. Tous les prix sont exprimés en francs suisses, TVA légale comprise.

NOMBRE DE PARTICIPANT-ES

Le nombre de participant-es doit être communiqué au plus tard 31 jours avant le début de la manifestation et sert de base à la facturation. En cas de réduction du nombre de participant-es, les prestations convenues sont facturées comme suit:

30 – 10 jours avant la manifestation 50 % du nombre de participant-es annulé 9 – 3 jours avant la manifestation 75 % du nombre de participant-es annulé moins de 72 heures avant la manifestation 100 % du nombre de participant-es annulé

CONDITIONS D'ANNULATION

Aucuns frais ne sont perçus pour les annulations jusqu'à 20 semaines avant le début de la manifestation. La personne organisatrice doit aviser le Gurten – Parc Pré Vert par écrit des annulations de réservations de salles pour des manifestations.

139 – 90 jours	avant la manifestation	25 % du montant total prévisible
89 – 30 jours	avant la manifestation	50 % du montant total prévisible
29 – 15 jours	avant la manifestation	75 % du montant total prévisible
14 – 3 jours	avant la manifestation	80 % du montant total prévisible
Moins de 72 h	avant la manifestation	100 % du montant total prévisible

Un séminaire réunissant jusqu'à 20 personnes peut être annulé gratuitement jusqu'à 30 jours avant la manifestation.Le montant total prévisible est constitué de la location de salle convenue et des prestations convenues, multipliées par le nombre d'invités dernièrement annoncé. Si aucune prestation n'a encore été convenue, nous facturons un montant forfaitaire de Fr. 30.– par personne pour l'annulation d'apéritifs et de Fr. 130.– par personne pour l'annulation de banquets, en plus de la location de la salle.

ANNULATIONS PENDANT UNE PANDÉMIE

En cas d'interdiction de manifestations prononcée par les autorités, la réservation est reportée ou annulée sans frais d'annulation. Sans interdiction de manifestations officielle, nos conditions générales d'annulation s'appliquent.

CHANGEMENTS DE DERNIÈRE MINUTE

En cas de changements de dernière minute ou de commandes supplémentaires, nous facturons les coûts effectivement occasionnés (heures des collaborateurs déjà effectuées, aliments déjà commandés, travail de coordination supplémentaire, etc.).

TECHNIQUE

Nous déclinons toute responsabilité pour le fonctionnement des appareils que vous apportez. Un changement de dernière minute pour utiliser notre propre technique n'est pas nécessairement possible. Nous facturons les prix selon la liste des prix, charge de travail des collaborateurs en sus. Les machines à fumée ne sont pas autorisées. Il est interdit d'éteindre les détecteurs de fumée pendant un évènement.

DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ

La personne organisatrice est dans tous les cas responsable vis-à-vis du Gurten – Parc Pré Vert pour les dommages causés aux locaux, installations, mobiliers et au terrain par elle-même ou par des tiers (auxiliaires, invité-es, participant-es). La personne qui organise est responsable des appareils défectueux ou manquants. Les objets et emballages apportés doivent être éliminés par la personne organisatrice à la fin de la manifestation. Nous facturons les travaux de nettoyage supplémentaires à hauteur de Fr. 80. – par personne et heure entamée, en plus des taxes d'élimination.

Les objets d'art, les décorations et les objets de décoration font partie des locaux et ne doivent être ni modifiés ni retirés. La fixation d'adhésifs, de clous, etc. est interdite. Le Gurten – Parc Pré Vert décline toute responsabilité pour le vol et la dégradation des objets, vêtements et matériels apportés. Toutes les salles sont «non-fumeurs». Des frais d'un montant de Fr. 1800.— sont facturés à la personne organisatrice au cas où l'alarme incendie est déclenchée par des invité-es qui fument ou des appareils générant de la fumée.

Veuillez prendre soin de la montagne emblématique de Berne. Le camping, les feux en dehors des foyers officiels, le fait de planter des poteaux et les fixations aux arbres sont interdits. La signature du contrat relatif à la prairie est nécessaire pour l'utilisation du parc et de ses infrastructures.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La personne organisatrice s'engage à régler la facture dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation, sans déduction. Le Gurten – Parc Pré Vert est autorisé à exiger un paiement d'avance en cas de réservations importantes. Aucune facture n'est envoyée à des adresses hors de Suisse.

Si l'adresse de facturation diffère de celle du contrat, elle doit être transmise au plus tard après réception de la confirmation. Pour toute modification ultérieure de l'adresse de facturation, des frais de traitement de Fr. 20.– TVA en sus seront prélevés.

Le droit suisse est applicable au contrat. Le for exclusif est Berne.

